

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS  
Établissement français du sang

**Décision n° N 2017-31 du 1<sup>er</sup> décembre 2017 portant nomination  
à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK1731020S

Le président de l'Établissement français du sang,  
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8;  
Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

M. Michel JEANNE est nommé directeur adjoint de l'établissement de transfusion sanguine Nouvelle-Aquitaine pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 1<sup>er</sup> décembre 2017.

*Le président de l'Établissement français du sang,*  
F.TOUJAS